



LIMINAIRE au CHS-CT du 27 septembre 2022

Madame La Présidente,  
Mesdames et Messieurs les membres de l'Administration,

Dérèglement climatique, crise énergétique, inflation, tensions géopolitiques, guerre en Ukraine.....Après un été caniculaire, les nuages s'amoncellent en cette rentrée 2022.

Les défis sont gigantesques , pour y faire face, le Président de la République a appelé à la « fin de l'abondance, de l'insouciance » .La fin de l'abondance et de l'insouciance ? Certainement pas pour les grands groupes ni les plus fortunés. Fidèle à ses orientations libérales, le gouvernement a une nouvelle fois fait état de son obsession pour la réduction des dépenses publiques .

Les récentes annonces gouvernementales rejettent une augmentation générale des salaires comme solution pour faire face à la crise économique qui touche notre pays. Elles sont dans la droite ligne des mesures précédentes .

Pour les fonctionnaires, l'augmentation de 3,5 % de la valeur du point d'indice ne couvre ni les 10 années de gel, ni la hausse de l'inflation, ni le tassement des grilles indiciaires.

Pourtant, d'autres choix et d'autres financements sont possibles : en mettant en place une véritable répartition des richesses, car de l'argent il y en a.

En 2021, 70 milliards d'euros ont été versés aux actionnaires des entreprises françaises, soit une augmentation de 11 % en un an. Ces changements doivent s'appuyer sur une fiscalité plus progressive et redistributive.

Le plan de Loi de Finances a été présenté hier et non, 850 suppressions d'emplois ce n'est pas une bonne nouvelle !

En effet, l'ensemble des ministères voient pour 2023 leurs effectifs augmenter... sauf le nôtre, et en particulier la DGFIP.

Avant d'aborder les points à l'ordre du jour de cette séance, nous rappelons que cette instance siège pour une des dernières fois sous sa forme actuelle. La dimension inter-directionnelle des CHS-CT va disparaître pour des Formations spécialisées directionnelles.

Solidaires Finances réaffirme la très forte nécessité de l'existence de réseaux d'acteurs de prévention ministériels gérés directement par le Secrétariat Général .

Lors du CHS-CT du mois de mars, dans notre liminaire, nous avons abordé l'avenir des secrétaires animateurs et animatrices et rappelé leur rôle primordial dans la politique de santé, sécurité et conditions de travail.

Quels seront leur rôle dans les futures formations spécialisées ? Nous n'avons à l'ouverture

de ce CHS-CT aucune information officielle.  
Madame La Présidente qu'en est-il ?

En ce qui concerne, plus précisément les points à l'ordre du jour, différents DUERP/PAP sont présentés .

Solidaires Finances rappelle que la politique ministérielle s'inscrit dans le cadre de l'obligation de sécurité de résultat que doit respecter l'employeur en matière de santé et de sécurité et qui doit le conduire à prendre « les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs ».

Promouvoir la santé et la sécurité au travail ainsi que l'amélioration des conditions de travail requiert de donner la priorité aux actions de prévention plutôt qu'à celles de soin ou de réparation et à retenir prioritairement celles qui permettent d'agir à la source sur les causes des risques (prévention primaire) plutôt que celles qui visent à l'adaptation et la protection des individus (prévention secondaire) ou à la réparation (prévention tertiaire), en s'inscrivant dans le respect des principes de prévention fixés par le code du travail.

Les agents des Finances voient leurs tâches et la pression s'accroître sans que les moyens mis à leur disposition jusqu'alors soient revus autrement qu'à la baisse. Les conditions de vie au travail des agents ne cessent de se dégrader et les risques psychosociaux flambent. Stress, pression, pertes de repères font partie du quotidien des agents.

Il est nécessaire d'établir des Plans d'Actions et de Prévention prenant réellement en compte les Risques Psycho-Sociaux en amont dans chaque décision.

Lors de l'élaboration de l'ordre du jour de cette séance, un examen des fiches de signalement de toutes les directions a été demandé.

Aucune ne nous est parvenue , il semble donc que tout va bien dans le meilleur des mondes au Ministère des Finances. Et pourtant.....

Nous reviendrons lors de l'examen des rapports de l'Inspectrice Santé et Sécurité au Travail, sur l'état des locaux et les problèmes récurrents : problème d'électricité, de lumière, d'hygiène des locaux, de nuisances sonores, de pollution, de surface ....

Un groupe de travail immobilier DRFIP a eu lieu le 21 septembre. Nous reviendrons lors des débats sur les points qui restent encore en suspens.(Travaux sur les Centres des Finances de Salon et de Saint-Barnabé , accueil du centre des impôts fonciers de Marseille) .

Plus particulièrement, le plan pour l'aménagement du rez-de-chaussée du Centre de Finances Publiques de Salon ne comporte , encore une fois aucune indication sur les superficies disponibles. Nous rappelons que lors de la réunion du 13 juin 2022 nous avons demandé un plan avec les superficies (cf relevé de décisions de ce groupe de travail ). Nous posons toujours la même question : la superficie par agent est-elle respectée ?

Le 21 septembre, nous avons posé la question du projet de la création d'un espace de coworking au 46 rue Liandier .

Pour Solidaires Finances, la DGFIP utilise le télétravail comme outil supplémentaire pour accélérer le démantèlement du maillage territorial et du service public physique de proximité. Elle exploite cette nouvelle modalité de travail comme une incitation à la mobilité et un moyen de faire baisser le taux d'occupation des locaux pour, à terme, faire des économies sur la surface d'occupation de la DGFIP et plus globalement de notre Ministère. Les économies liées à la combinaison télétravail, flex-office/ coworking ne sont pas des vœux de l'esprit des représentants des personnels. La Direction de l'Immobilier de l'État a initié des travaux sur les projections du déploiement du télétravail et son impact sur

l'occupation bâtiminaire . Certaines directions « bonnes élèves » lancent des expérimentations sur le coworking, le flexoffice. La DRFIP 13 serait-elle candidate à cette expérimentation ?

Solidaires Finances réaffirme que cette organisation est incompatible avec la réversibilité du télétravail et son caractère non obligatoire.

Autre point de ce CHS-CT, les conditions de travail des agents dans les services fonciers.

Il serait temps que la DGFIP prenne en considération ces agentes et agents en ne reniant pas leur technicité. Cliquer sur un applicatif si tel élément est bien une piscine ou un bâtiment isolé n'est pas valorisant pour les personnels.

Solidaires Finances Publiques ne s'oppose pas à la généralisation du Foncier Innovant par dogmatisme ou anti-technologisme primaire. C'est aussi parce que la mise en place du Foncier Innovant a été assortie d'une suppression de postes de 300 ETP que nous nous opposons à sa généralisation.

L'utilisation de l'intelligence artificielle a été conduite sans tenir compte des remontées et des besoins des personnels, elle engraisse Google et des cabinets de conseil, elle dénie la technicité des personnels de la DGFIP et les relègue à un rôle de click bouton.

Les intelligences artificielles sont systématiquement avancées comme la solution miracle pour assurer certaines missions. Elles ont toutes, au fond les mêmes incidences, suppressions de postes qui accompagnent ou suivent leur mise en œuvre, externalisations, perte de technicité des personnels.

En douane, certains services n'en finissent plus d'être maltraités. Ainsi, les Recettes Interrégionales nées de la suppression de nombreuses Recettes Régionales ont vu leur futur menacé avant même la fin de cette contre-réforme avec la publication du rapport Gardette et l'annonce du transfert des missions fiscales. Ce projet, en contradiction totale avec le souci d'efficacité annoncé voit, jour après jour, son périmètre et son calendrier évoluer. Solidaires Finances dénonce cette décision politique qui ne se préoccupe ni du rendu du meilleur service public, ni d'une meilleure efficacité , encore moins du bien-être des agents. Après les retards accumulés sur le transfert définitif du droit annuel de francisation des navires, un groupe de travail bi-directionnel DGDDI/DGFIP a découlé sur un abandon partiel du transfert du recouvrement des amendes : seules les amendes judiciaires seront transférées selon un nouveau calendrier. Quelle logique dans ce revirement partiel ? Solidaires Finances dénonce l'entêtement du politique qui met à mal les conditions de vie au travail des agents des Recettes Interrégionales . Ce sont bien ceux-ci qui doivent s'adapter en permanence à une situation inhumaine . Aucune visibilité pour les agents qui subissent une restructuration.

À côté de cela, la lutte contre la fraude, autour de laquelle devait s'articuler le « recentrage des missions » à la suite du transfert des missions fiscales, a elle aussi du plomb dans l'aile : l'article 60 du code des douanes, base légale des contrôles douaniers, a été déclaré contraire à la Constitution par le Conseil Constitutionnel. Si un délai est accordé à la douane pour se retourner, cette décision porte, pour le moins un coup violent à l'ensemble de la communauté douanière...

En conclusion de cette liminaire, nous revenons sur la refonte des instances, nouvelle attaque portée aux droits syndicaux. Les prochaines élections professionnelles vont entériner de nouvelles organisations du dialogue social .

Après les multiples tentatives de détricoter le statut de la fonction publique, le gouvernement actuel a trouvé un moyen de s'y attaquer sans dire qu'il en refondait les piliers. La loi du 6 août 2019 sur la transformation de la fonction publique est venue toucher à des pans fondamentaux du statut des fonctionnaires.

C'est une loi de casse de la Fonction Publique, qui sonne la fin de l'égalité de chacun et chacune devant les services publics (règles propres à chaque service, établissement, collectivité, recrutements, formation et rémunérations différenciées) et qui va renforcer l'individualisation des relations entre les personnels et leurs supérieurs hiérarchiques .

Si le but recherché est l'affaiblissement des droits et moyens des représentants et représentantes des personnels, le rôle et l'utilité des organisations syndicales demeurent pleins et entiers.

Solidaires Finances restera aux côtés des personnels pour défendre leurs droits et garanties tout en défendant une vision plus juste du service public.

Nous nous battons pour les missions et structures de nos administrations, pour l'intérêt général, nous continuerons de défendre les agentes et agents, les conditions de travail.